



Hull, le 24 septembre 1996

OBJET: demande d'appui à la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

Madame, monsieur,

Comme vous le savez sûrement, le tabac est la plus importante cause de mortalité évitable au Québec, soit 12,700 décès par année. Il est grand temps que nous nous dotions de lois efficaces pour combattre cet immense fléau.

En novembre 1995, le ministre de la santé et des services sociaux, le docteur Jean Rochon, a lancé une vaste consultation sur la nécessité de renforcer les lois actuelles en ce qui concerne le tabagisme au Québec. Cette démarche devrait déboucher sur le dépôt d'un projet de loi, prévu durant l'automne.

Toutefois, comme lors de toutes les initiatives gouvernementales majeures contre le tabac en Amérique du Nord, il ne fait pas de doute que l'industrie du tabac investira des sommes énormes pour exercer de fortes pressions sur les autorités politiques québécoises, afin de bloquer ou d'affaiblir toute nouvelle mesure antitabagique.

Face à de tels adversaires, il importe que les appuis existants pour une telle législation se mobilisent pour former un **front commun** et que leurs efforts pour appuyer cette législation soient coordonnés. La Coalition s'offre comme véhicule de mobilisation et d'information pour faciliter les pressions en ce sens.

Lancée officiellement le **4 juin** dernier, la Coalition compte déjà parmi ses membres le **Collège des médecins du Québec, le Conseil des directeurs de Santé publique, la Société canadienne du cancer, division du Québec, le Conseil québécois sur le tabac et la santé**, ainsi qu'une soixante d'autres groupes reconnus.

Nous vous demandons donc formellement de joindre votre nom à celui des appuis dont la Coalition dispose déjà, au moyen d'une **lettre** ou d'une **résolution** envoyée à son bureau :
(819 rue Roy Est, Montréal, Qc., H2L 1E4).

C/C 96-11-04

Être membre de la Coalition signifie que:

1. le nom de votre organisme apparaît sur la liste des groupes qui appuient la plate-forme : lorsque les représentants de la Coalition défendront les mesures législatives devant les autorités politiques ou les médias, il leur sera possible de faire référence aux nombreux appuis (incluant le vôtre) dont cette position bénéficie ;
2. la coalition partagera avec vous toute information pertinente sur l'évolution de la situation façon régulière ;
3. vous serez invités à participer, si vous le souhaitez, à des campagnes médiatiques (ex. : conférences de presse sur une question spécifique) et politiques (ex. : présentations à un caucus politique).

En terminant, tout indique que le ministre de la Santé et des Services sociaux est déterminé à agir dans le sens de la Santé publique, avec un projet de loi englobant et vigoureux. Mais il ne pourra y arriver seul. C'est pourquoi nous espérons pouvoir compter sur votre appui pour créer une alliance forte et concertée.

En attendant votre réponse, veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de la Santé publique,



Dr Jean De Serres

p.j. Plate-forme résumée
Modèle de résolution

P.-S. Pour toute information supplémentaire, communiquez avec Dr Marie-Josée Ladora, responsable régionale de la Coalition québécoise pour le contrôle du Tabac, direction la Santé publique, au 776-7660 poste 7489.

MODÈLE DE RÉSOLUTION ENDOSSANT LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

Attendu que

- ◆ Le tabac est un produit mortel;
- ◆ La nicotine contenue dans la cigarette crée une dépendance qui restreint la liberté d'arrêter de fumer;
- ◆ Au moins 40 produits chimiques présents dans la cigarette sont des toxiques et provoquent le cancer;
- ◆ Chaque jour, 30 Québécois (soit plus de 10 000 personnes par an) décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac;
- ◆ La fumée de tabac est le plus important polluant de l'air intérieur, et on estime qu'il est responsable du décès annuel de 100 non-fumeurs au Québec;
- ◆ La réduction du tabagisme représente l'action préventive la plus bénéfique pour la santé et la prolongation de la vie.

Il est résolu que

(Organisation)

Proposé par : _____ Adresse: _____
Appuyé par : _____
Date : _____
Signature : _____ Tél.: () _____ - _____
Titre : _____ Fax: () _____ - _____

**La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac
a pour but de susciter les appuis nécessaires pour que le Gouvernement du Québec
adopte des mesures destinées à contrôler le tabac afin de réduire le tabagisme et ses conséquences :**

- ➡ **PROTÉGER LA POPULATION DE LA FUMÉE DE TABAC**
- ➡ **PRÉVENIR L'ADOPTION DU TABAGISME CHEZ LES JEUNES ET CONTRÔLER LA MISE EN MARCHÉ DU TABAC**
- ➡ **FAVORISER LA CESSATION CHEZ LES FUMEURS QUI LE DÉSIRENT**
- ➡ **INSTAURER DES MESURES D'APPUI À LA LOI**

EN ENDOSSANT LA POSITION DE LA COALITION, un organisme : permet que son nom figure parmi les appuis de la Coalition, reçoit régulièrement de l'information sur les derniers développements politiques et législatifs est invité à participer, selon son intérêt et sa disponibilité, à des campagnes ponctuelles.

SVP retourner à: COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC, 819, rue Roy Est, Montréal Qc, H2L 1E4, téléphone: (514) 598-5533, télécopieur : 598-5283

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

PLATE-FORME RÉSUMÉE

Attendu que :

- Le tabac est un produit mortel.
- La nicotine contenue dans la cigarette crée une dépendance qui restreint la liberté d'arrêter de fumer.
- Au moins 40 produits chimiques présents dans la cigarette sont des toxiques et provoquent le cancer.
- Chaque jour, 30 Québécois (soit plus de 10 000 personnes par an) décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac.
- La fumée de tabac est le plus important polluant de l'air intérieur, et on estime qu'il est responsable du décès annuel de 100 non-fumeurs au Québec.
- La réduction du tabagisme représente l'action préventive la plus bénéfique pour la santé et la prolongation de la vie.

la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac réclame des mesures visant à :

⇨PROTÉGER LA POPULATION DE LA FUMÉE DE TABAC

- obliger tout milieu de travail à protéger son personnel, ses clients, ses fournisseurs et ses visiteurs de la fumée secondaire du tabac
- interdire complètement de fumer dans les endroits publics (écoles, garderies, hôpitaux, centres pour jeunes, ministères, sociétés d'état, municipalités, commerces, services, restaurants) et dans les milieux de travail (entreprises privées) en permettant des fumeurs ventilés indépendamment

⇨PRÉVENIR L'ADOPTION DU TABAGISME CHEZ LES JEUNES ET CONTRÔLER LA MISE EN MARCHÉ DU TABAC

- interdire la vente de toutes les formes de produits du tabac aux mineurs (preuve d'âge obligatoire)
- contrôler la fabrication, la vente et la mise en marché du tabac afin de :
 - réglementer la teneur de certains composants (ex. nicotine)
 - contrôler la vente par les détaillants
 - interdire les ventes dans les milieux d'éducation; par le biais de distributrices; en quantité de moins de 20 cigarettes; à l'aide de présentoirs libre-service ; dans les pharmacies
 - interdire toute forme de promotion des marques de cigarettes

⇨FAVORISER LA CESSATION CHEZ LES FUMEURS QUI LE DÉSIRENT

- inclure les aides thérapeutiques de cessation dans la liste des médicaments couverts par le plan québécois d'assurance-médicaments ; permettre aux fumeurs de déduire, pour fins d'impôts sur le revenu, les frais reliés à l'utilisation d'un programme de cessation

⇨INSTAURER DES MESURES D'APPUI À LA LOI

- reconnaître dans un cadre législatif la nature dangereuse du tabac et la nature toxicomanogène (qui engendre une dépendance) de la nicotine
- établir un échéancier progressif de l'implantation de la loi selon les milieux visés
- créer des mesures d'inspection et de renforcement nécessaires au respect de la loi (instance gouvernementale, inspections, sanctions, système de permis auto-financé)
- verser une part appropriée des revenus gouvernementaux provenant du tabac pour financer les activités culturelles et sportives affectées par l'interdiction de promotion des marques, des campagnes d'éducation et d'information, des programmes de prévention, des recherches et des coûts de santé attribuables au tabac

